

1 / Conditions Générales de Ventes / Mentions légales et Inscription

Les présentes conditions générales sont conclues entre l'utilisateur du Système Master - impliquant le jeu en groupe - désigné par "l'Abonné" et

Dutel Pierre, Profession libérale

Siège social : 19, rue Louise Michel Le Mans, France

Siren 404 060 907 00049

Déclaration CNIL 1774339 v0

Contact : pierre.dutel@gagnerloto.fr

Désigné par "Pierre Dutel"

Conditions générales de ventes

Les conditions générales de vente -CGV- ont pour objet de définir sous quelle conditions vous pouvez bénéficier de l'utilisation du Système Master. Le Système Master ne peut s'utiliser qu'en jouant en groupe vu le nombre de combinaisons nécessaires à son fonctionnement. Les conditions d'utilisation et règles de la participation groupée sont décrites ci-après. Tout abonnement au Système Master est subordonné au respect des présentes CGV. Par le seul fait de s'abonner (sous quelque forme que ce soit : Paypal, chèque, virement, simple mail, simple courrier, téléphone, invité, offre commerciale "essai gratuit" ou tout autre moyen) l'utilisateur (abonné) reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et déclare les accepter sans restriction ni réserve.

I. Termes du contrat

Le contrat est conclu entre Pierre Dutel et l'Abonné qui doit être majeur.

En application de ce contrat, Pierre Dutel se charge de regrouper des personnes désireuses d'utiliser le Système Master et les rassemble dans un groupe d'utilisateurs. Pierre Dutel est mandaté par l'Abonné pour valider et acheter les tickets nécessaires au fonctionnement du Système Master auprès d'un opérateur officiel de la FDJ. Il place les mises au nom et pour le compte de l'ensemble des Abonnés. Il conserve les bulletins de jeux, les quittances et les gains (voir après). Pierre Dutel est autorisée à effectuer tous les actes juridiques utiles aux groupes de joueurs.

Système Master

Le Système Master est constitué d'un ensemble de combinaisons pour les loteries du Loto et de l'Euromillions. Les combinaisons sont élaborées spécialement à partir d'une méthode que

Pierre Dutel ne divulgue pas et garde confidentielle. Selon la loterie et les besoins, une partie ou l'ensemble des combinaisons peuvent être jouées.

Sur la base de ce contrat, l'Abonné s'engage à verser le prix correspondant au montant relatif de sa participation dans la communauté de jeux, ainsi que le montant des frais issus du service délivré par Pierre Dutel (Mise à disposition du système Master, gestion et services).

Compte tenu des délais de l'achat qui doit être antérieur à la date du tirage, il est expressément convenu entre l'Abonné et Pierre Dutel que Pierre Dutel est réputée avoir exécuté son obligation d'achat des grilles, fait générateur des frais d'utilisation du service, dans la période ouverte à la validation des tickets par la FDJ. Cette indication quant à la date d'achat des grilles est seule opposable à l'abonné, même dans l'hypothèse où la date d'achat par Pierre Dutel serait antérieur ou postérieur.

Faute de paiement à la date convenue entre Pierre Dutel et l'Abonné, ce dernier ne peut prétendre à participer à la période de jeu afférente.

Le client accepte sans recours possible l'utilisation du système mis au point par M. Dutel.

Le système Master reste confidentiel et le client s'engage absolument à ne divulguer aucune grille provenant du système Master.

Principe de fonctionnement du groupe permettant d'utiliser le Système Master.

Groupe et part

Les clients du Système Master sont rassemblés en un (1) seul groupe.

Ce groupe ne pourra pas excéder un ensemble de 200 parts.

Il est convenu qu'un abonnement au prix actuel de 49,90 € représente une (1) part.

On pourra aussi participer sur une (1) demi-part d'un montant fixé à 24,95 € qui donnera droit qu'au paiement une demi-part en cas de gain.

Jeux et Pot Commun

L'ensemble des Abonnés du groupe participe collectivement sur un certain nombre de combinaisons élaborées à partir du Système Master et validées et gérées par Pierre Dutel.

La période de jeu appelé « session » est d'environ 30 jours. La date de début et de fin d'une session est fixée par le repère placé au 10 du mois.

Le groupe d'Abonnés participe à la loterie principale qui est le LOTO, avec par tirage, 80 combinaisons plus l'Option 2nd Tirage. La session porte sur 13 tirages du LOTO consécutifs. Les tickets LOTO sont validés auprès de la FDJ avec l'abonnement que propose la FDJ de manière à correspondre à 13 tirages consécutifs.

Pot Commun

Les gains inférieurs à 5 bons numéros sont placés dans un POT COMMUN.

Le Pot Commun se déroule en correspondance avec une session. Du premier tirage au dernier tirage LOTO et Euromillions de la session, les gains de ces 2 loteries inférieurs à 5 bons numéros vont dans le Pot Commun.

L'argent récolté dans ce pot commun est rejoué immédiatement à la fin de la session. Il sert à participer à la loterie EuroMillions® sur 8 ou 9 tirages consécutifs et avec le maximum de combinaisons que permet le montant du Pot Commun. Le résidu éventuel est remis dans le pot.

Les joueurs reçoivent un scan des tickets validés juste avant le tirage.

Partage des gains à 5 bons numéros et plus.

Seul un gain égal ou supérieur à 5 bons numéros gagnants, sur le Loto et sur l'Euromillions, ainsi que le My Million feront l'objet d'un partage en argent.

Au Loto les rangs sont :

5 bons numéros (jeu normal), 5 bons numéros + numéro complémentaire (Jackpot), et 5 bons numéros de l'Option 2nd tirage.

A l'Euromillions les rangs sont :

5 bons Numéros, 5 bons numéros + 1 étoile, 5 bons numéros + 2 étoiles (Jackpot) et le My Million d'un montant de 1 (un) million

La redistribution des gains se fait à part égale entre tous les participants. Une part correspondant au montant mensuel de 49,90 € et une demi-part au montant de 24,95 €.

Le montant du gain remis par la FDJ sera divisé par le nombre de parts et demi-parts payés au jour du tirage gagnant.

Le nombre total de part, y compris les demi-parts ne pourra être supérieur à 200.

Si par exemple le jour du tirage gagnant il y a 172,5 parts payés alors le gain sera bien divisé en 172,5 parts et pas en 200.

Nota bene : Pierre Dutel n'a aucun droit sur ces gains.

Paiement des gains

En fonction du montant de la part de chacun, le paiement se fera soit par Pierre Dutel ou directement par la FDJ si la part est très importante. Les paiements se pratiquent habituellement par chèque ou virement bancaire.

Montant de l'abonnement mensuel.

l'Abonné déclare être majeur le jour de sa souscription du contrat avec Pierre Dutel.

Le montant de la participation au Système Master pour une (1) session Loto de 13 tirages consécutifs est fixé est de 49,90 € ce qui doit droit à une (1) part.

Le montant de la participation au Système Master pour une (1) session est fixé est de 24,95 € ce qui doit droit à une demi-part part (1/2 ou 0,5 part).

l'Abonné accepte sans recours possible l'utilisation du système mis au point par M. Dutel.

L'abonnement ouvre droit automatiquement à la participation de l'Abonné au tirage du Pot Commun, mais avec un mois d'écart pour la première session. Lorsque l'abonné décide de suspendre ou d'arrêter son abonnement, il participera encore pendant 30 jours au tirage du Pot Commun.

Mise en garde

Pierre Dutel prévient des dangers du jeu sur son site internet et vous informe que vous pouvez vous faire aider auprès d'organismes spécialisés. Si vous avez une addiction au jeu Pierre Dutel vous recommande de ne pas vous abonner au Système Master.

Par précaution Pierre Dutel n'accepte d'un abonné qu'un montant équivalent à trois (3) parts soit 3 fois 49,90 €.

Exceptionnellement certaines personnes pourront bénéficier d'un avantage commercial comme par exemple une (1) part pour un mois de jeu gratuit ou être "invité" pour un certain temps. Ils sont considérés comme des Abonnés à part entière et ont accès aux mêmes avantages et gains que les autres joueurs.

Inscription

On peut s'inscrire à tout moment et participer dès le prochain tirage LOTO®. La date d'inscription étant libre l'Abonné qui arrivera en cours de session jouera donc sur une période de 13 tirages LOTO consécutifs mais à cheval sur 2 sessions. Il participe dès le premier tirage suivant la date de son abonnement, sous réserve express d'encaissement du montant de l'abonnement. Pour les offres commerciales -mois d'essai gratuit - et invitations spéciales, la date du premier tirage est uniquement celle que validera Pierre Dutel.

Le nouvel Abonné participe de plein droit au partage des gains à 5 bons numéros et plus sur le jeu normal du LOTO dès que son abonnement est validé par Pierre Dutel. Pour le POT COMMUN un délai de 30 jours est requis avant d'avoir un droit sur les gros gains.

L'Abonné au Système Master pouvant arriver en cours de session, son droit au gain sera pleinement effectif dès le premier tirage auquel il participe.

l'Abonné participera au fonctionnement du système Master après acceptation par Pierre Dutel. En cas de refus de participation, Pierre Dutel n'est pas tenu de justifier sa décision.

l'Abonné participe au fonctionnement du Système Master à partir du moment où Pierre Dutel reçoit son paiement effectif via Paypal ou par l'encaissement d'un chèque provisionné ou par virement bancaire ou par tout autre moyen légal.

l'Abonné participe aussi pleinement au Système Master s'il bénéficie d'un avantage commercial ou s'il est invité. Dès le premier tirage auquel participe, même en arrivant en cours de session voir au dernier tirage de la session, celui-ci bénéficie pleinement et en totalité des gains éventuels. Il participe au tirage du pot commun avec les mêmes règles qu'un Abonné, et récupère les gains numéraires au même titre que n'importe quel autre participants.

Conformément à la loi sur la consommation l'Abonné est protégé par une capacité de rétractation de 14 jours.

l'Abonné peut changer à tout moment ses informations personnelles en adressant un courrier à Pierre Dutel.

Les codes My Million

Le jeu My Million® étant indissociable de l'euro millions® l'Abonné participe donc aussi à ce jeu et au partage du gain si le code est gagnant. Les Tickets contenant les codes My Million® sont scannés et transmis par mail juste avant le premier tirage.

Contributions au Système Master, paiement du service.

l'Abonné s'engage à verser sa contribution dès sa première session de jeu sous peine de non-participation aux tirages et au partage d'un éventuel gain à 5 bons Numéros ou plus. l'Abonné recevra alors toutes les grilles du groupe dans les délais prévus. Chaque contribution au groupe comprend la mise pour la FDJ ainsi que tous les frais des services et principalement la mise à disposition d'un partie ou de l'ensemble du Système Master de Pierre Dutel,

En cas de non-paiement, Pierre Dutel sera en droit d'annuler ou suspendre ou interrompre définitivement la participation d'un Abonné.

Les joueurs reçoivent un scan des tickets validés juste avant le tirage.

Pour les gains supérieurs qui ne rentrent pas dans le cadre du Pot commun.

Selon le montant gagné le délai de paiement dépend d'une part de la Française des jeux et du délai de Pierre Dutel pour le transfert vers les comptes des joueurs. Pierre Dutel s'engage à agir avec le plus de rapidité possible mais ne peut être tenu pour responsable des délais de la FDJ ou des banques (jours férié, grève, etc) ou de toutes autres causes de retard quel qu'elle soit.

Pour le bon encaissement de ses gains l'Abonné doit aussi remettre selon le montant du gain ses coordonnées bancaires et toutes les pièces qui pourraient être demandées par la FDJ à Pierre Dutel. De plus Pierre Dutel ne peut-être tenu pour responsable si la FDJ ou l'organisateur du jeu euro millions refusait de payer le gain pour quelques raisons que ce soit. Pierre Dutel conservera les droits aux gains qui n'ont pu être remis à son gagnant pendant trois (3) mois. À l'expiration de cette période de trois (3) mois, l'Abonné n'aura plus droit de percevoir ces gains.

L'information sur les gains.

Tous les gains inférieurs à 5 bons numéros et plus ne sont pas notifiés aux joueurs puisque mis dans le pot commun. Cependant chaque joueur peut vérifier par lui-même les gains en comparant les numéros des combinaisons avec les résultats du site internet officiel de la FDJ.

VII. Durée et conditions de rupture du contrat

1. Période minimale

L'Abonné s'engage avec Pierre Dutel pour une durée minimale d'une (1) session de jeu soit 30 jours minimum. L'abonnement est sans engagement. Chaque session de jeu débute le 10 du mois et se termine le 9 du mois suivant. Le contrat initial conclu est un contrat tacitement reconductible par période successive de jeu d'1 (un) mois, chaque mois.

Si l'Abonné ne souhaite plus bénéficier du service « Système Master » pour l'avenir, il lui suffit d'envoyer un e-mail à garantie@gagnerloto.fr ou un courrier postal à Monsieur Dutel, 19 rue Louise Michel 72100 le Mans dans lequel l'Abonné sollicite la rupture du contrat.

XIII. Responsabilité et garantie

Pierre Dutel garantit aux Abonnés la transparence de la répartition des gains. Pierre Dutel n'est pas responsable des problèmes provenant des outils informatiques de l'organisateur du jeu « Euro Millions »® ou de l'équipement informatique de l'Abonné.

En cas de problème L'Abonné accepte les termes suivants

En cas de non validation dans les temps (manque 1 tirage par ex)

Perte, vol, destruction des tickets, mauvaise impression des tickets

Problème informatique

Erreur d'inscription dans le groupe.

L'Abonné doit s'assurer que son pays participe bien à l'Euro Millions et/ou au LOTO

L'Abonné est informé que son gain (euromillions ou Loto ou tout autre jeu) sera éventuellement soumis à l'impôts selon son lieu de résidence. C'est à L'Abonné de s'assurer qu'il pourra bien encaisser son gain. La responsabilité de Pierre Dutel n'est pas engagée quel que soit le problème rencontré à ce sujet.

Pierre Dutel ne peut-être tenu pour responsable si la FDJ ou la société organisatrice de l'EuroMillions hors France métropolitaine refuse de payer le gain du client pour quel que motif que ce soit.et tout autre problème non désigné ici

Le montant de l'indemnisation ne pourra dépasser le montant d'une (1) participation mensuelle versé par le client soit 49,90 €

IX. Protection des données des Clients

Pierre Dutel s'engage à respecter les dispositions de la loi française « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 sur la protection des données à caractère personnel. Les données personnelles collectées seront traitées par Pierre Dutel exclusivement pour l'exécution de la prestation de services. Toutes les informations fournies par L'Abonné à Pierre Dutel durant l'exécution de la prestation de service ne sont utilisées que dans le but d'assurer le fonctionnement normal de la prestation de services. L'Abonné consent à l'enregistrement de ses informations personnelles pour la bonne exécution de la présente prestation de services. Ses informations sont consultables, modifiables et supprimables à tout moment auprès de Pierre Dutel, qui traite les informations personnelles de L'Abonné en toute confidentialité, et dans le strict respect de la vie privée de celui-ci. Pour exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles le concernant, L'Abonné doit adresser sa demande, en justifiant de son identité : email à garantie@gagnerloto.fr, ou un courrier postal Monsieur Dutel, 19 rue Louise Michel 72100 le Mans

Les données personnelles ne sont jamais transmises, notamment hors Union européenne, sans information, ni accord de L'Abonné. Pierre Dutel n'ayant aucune influence, sur les méthodes des organisateurs du Jeu « Euro Millions »®, Pierre Dutel dégage toute responsabilité en cas de manquement de la part des organisateurs au regard de cette législation.

X. Modifications des coordonnées postales et bancaires

L'Abonné est tenu de communiquer à Pierre Dutel tout changement d'adresse ou de références bancaires. Dans la mesure où aucun changement d'adresse ou de références bancaires n'a été communiqué, les communications écrites de Pierre Dutel seront envoyées à la dernière adresse que le Client aura communiquée.

XI. Droit de rétractation

En application des dispositions de l'article L. 121-20 et suivants du code de la consommation, L'Abonné dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

Ce délai de quatorze (14) jours court à compter de l'acceptation de l'offre de service formalisée durant le processus de commande. Si L'Abonné exerce son droit de rétractation, Pierre Dutel lui remboursera par le moyen de paiement de son choix les sommes versées dans les meilleurs délais et au plus tard trente (30) jours après la date à laquelle Pierre Dutel a connaissance de l'exercice de son droit de rétractation par le Client. Formulaire en ligne lettre de rétractation [Cliquez ici](#)

XII Bonnes Pratiques

Pierre Dutel remercie ses Abonnés de leur confiance et de leur investissement dans le système Master. Il tient à ce que tout ce passe de la meilleure façon possible, et fera toujours son maximum pour que les éventuels problèmes soient réglés au mieux des intérêts de chacun et le plus rapidement possible.

+++++

Paiement par Chèque

Pour régler par chèque, le mieux est d'envoyer pour votre première participation 3 chèques d'un montant chacun de 49,90 €. Ils seront encaissés à un mois d'interval, vous pouvez noter au dos du chèque si une date d'encaissement vous conviens en particulier. **Noter bien aussi votre adresse mail au dos du chèque !**

Les chèques sont à mettre à l'ordre de Pierre Dutel et à envoyer sous pli affranchi à l'adresse suivante;

**Monsieur Dutel Pierre
19 rue Louise Michel
72100 Le Mans**

Paiement par virement bancaire

les coordonnées bancaires dont vous aurez besoin sont => [**CLIQUEZ ICI**](#)

RETOUR SUR LA PAGE [CLIQUEZ ICI](#)